



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « ***Règlement numéro 2023-01 abrogeant et remplaçant le règlement 492-2020, visant à définir les critères encadrant l'entretien d'hiver du réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Ulverton*** » ;

Que le règlement numéro 2023-01 est entré en vigueur le 6 février 2023, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-01 au bureau de la municipalité de Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 7^È JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.

Vicki Turgeon, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière